

MODALITÉS ET CONDITIONS DU CONCOURS VIDÉO DES ÉCOLES EUROPÉENNES

Concours «Film4Energy Challenge»

1. Modalités et conditions

1.1. Règlement

Pour de plus amples informations sur l'objectif du concours, les critères d'admissibilité, le délai, l'évaluation des vidéos présentées, etc., voir le règlement du concours.

1.2. Droits d'auteur

Toutes les contributions doivent être des œuvres originales. Les participants doivent être les uniques détenteurs ou les cessionnaires des droits d'auteur. Les participants doivent conserver le fichier numérique original de leur contribution, car ils pourront être invités à prouver qu'ils en détiennent la propriété. Les candidats au concours pourront être invités à fournir des informations supplémentaires, y compris, mais pas exclusivement, le consentement de toutes les personnes apparaissant dans la vidéo et la preuve qu'ils détiennent la propriété du matériel présenté (s'il y a lieu).

1.3. Acceptation des modalités et conditions

En participant au concours, vous acceptez d'être lié par les présentes modalités et conditions ainsi que par le règlement du concours et vous confirmez que vous remplissez les critères d'admissibilité. Le non-respect de ces modalités et conditions pourra entraîner une exclusion du concours. Le concours et les présentes modalités et conditions sont régis par le droit belge et relèvent de la compétence des tribunaux de Bruxelles, puisque le siège de la Commission européenne se trouve à Bruxelles, en Belgique.

1.4. Responsabilité

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables de tout accident, frais, dommage direct ou indirect qui pourraient survenir du fait de la participation au concours. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables en cas d'annulation, de report ou de modification du concours en raison de circonstances imprévues. Les dates mentionnées peuvent changer pour des raisons d'organisation ou à la suite d'événements imprévus.

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels retards, modifications, interruptions, annulations, détournements, substitutions ou indisponibilité des prix à décerner en raison de jours fériés locaux ou d'autres conditions affectant la disponibilité de ces prix. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables de l'inexécution de leurs obligations en raison d'une pandémie, d'une catastrophe naturelle, d'un arrêté gouvernemental ou d'une réglementation, ou de toute autre cause échappant à leur contrôle.

Les organisateurs se réservent le droit, à tout moment, sans que leur responsabilité puisse être engagée, de modifier ou d'interrompre le concours de façon temporaire ou permanente, avec ou sans préavis adressé aux participants.

1.5. Déclaration

En participant au concours, les participants acceptent les déclarations suivantes:

Je déclare que:

- j'ai l'autorisation de mon directeur d'école pour partager le contenu présenté;
- la vidéo présentée est la mienne/celle de mon école;

- je donne à la Commission européenne le droit de diffuser la vidéo par des canaux en ligne et hors ligne, y compris, mais pas exclusivement, via des médias sociaux, sites web, moteurs de recherche, activités de relations publiques et de promotion extérieure, événements;
- j'accorde à la Commission européenne les droits non exclusifs d'adaptation et de reproduction de la vidéo;
- je suis disposé(e) à ce que la Commission européenne me contacte pour me demander une autre autorisation dans le cas où ma vidéo conviendrait pour un autre objectif/projet.

1.6. Publicité

Les participants et lauréats acceptent de devoir peut-être participer à des publicités ou autres activités promotionnelles, sans autre consentement ou paiement, si les organisateurs en décident ensuite ainsi. Ces publicités peuvent inclure leurs noms, images et contributions au concours.

Le participant accorde aux organisateurs tous les droits nécessaires à la distribution et à la diffusion publique de tout texte, image, ou d'autres droits de propriété intellectuelle qui pourraient découler de la participation au concours, des prix décernés ou de la publicité y afférente, et accorde aux organisateurs le droit perpétuel, exclusivement, sans redevance et sans restriction, d'utiliser, réviser, copier, reproduire, diffuser, traduire, afficher publiquement ou publier, à quelque fin que ce soit, ces droits de propriété intellectuelle, sous quelque forme ou support que ce soit, sur ce site web ou ailleurs, pour des activités promotionnelles ou des activités promotionnelles.

1.7. Organisateurs

Le concours est organisé par la direction générale de l'énergie de la Commission européenne (DG ENER).

2. Déclaration relative à la protection de la vie privée pour les activités d'information et de proximité organisées par la Commission européenne

PROTECTION DE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL: La présente déclaration relative à la protection de la vie privée fournit des informations concernant le traitement et la protection de vos données à caractère personnel.

Opération de traitement: Concours vidéo scolaire «Film4Energy Challenge»

Responsable du traitement: Commission européenne, direction générale de l'énergie/Unité A.2 Communication et liens avec l'extérieur

Référence: [DG ENER/ Unité A.2 Communication et liens avec l'extérieur / **DPR-EC-07606.1**

2.1. Introduction

La Commission européenne s'engage à protéger vos données à caractère personnel et à respecter votre vie privée. Elle procède à la collecte et au traitement ultérieur des données à caractère personnel conformément au [règlement \(UE\) 2018/1725](#) du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données.

La présente déclaration relative à la protection de la vie privée expose les raisons du traitement de vos données à caractère personnel dans le contexte du concours vidéo scolaire «Film4Energy Challenge». Elle explique la façon dont toutes ces données sont collectées, traitées et protégées, l'usage qui en est fait et les droits que vous pouvez exercer les concernant. Elle indique également les coordonnées du responsable du traitement des données auprès duquel vous pouvez exercer vos droits, celles du délégué à la protection des données et celles du Contrôleur européen de la protection des données.

Les informations relatives à l'opération de traitement liée au concours vidéo scolaire «Film4Energy Challenge», organisé par la direction générale de l'énergie (Unité A.2 Communication et liens avec l'extérieur) de la Commission européenne, sont présentées ci-dessous.

2.2. Pourquoi et comment traitons-nous vos données à caractère personnel?

Finalité de l'opération de traitement: L'unité A.2 de la DG ENER recueille et traite ultérieurement vos données à caractère personnel afin de vous fournir des informations concernant le concours vidéo scolaire «Film4Energy Challenge» (avant, pendant et après) et de traiter votre demande de participation à cette action. Les données recueillies contribueront au déroulement du concours. Aux fins du concours, un formulaire d'inscription et un formulaire de contact ont été élaborés sur le site web https://ec.europa.eu/energy/home_en. Le responsable du traitement recueille vos données à caractère personnel par l'intermédiaire du site web et d'un outil informatique spécifique («EUSurvey»).

En vue de la présélection, une liste des vidéos présentées et des données fournies sera extraite du site web et sauvegardée temporairement sur une page web spécifique stockée sur les serveurs de la Commission européenne.

Une liste des vidéos présélectionnées sera créée pour mener à bien le processus d'évaluation. Cette liste sera envoyée par courrier électronique à l'équipe du jury du concours. Des fonctionnaires travaillant pour la Commission européenne, un représentant d'une organisation de jeunesse et un représentant d'une organisation d'enseignants constitueront le jury.

Les meilleures vidéos des participants parmi celles présélectionnées, montées aux fins de l'action, seront choisies et publiées dans le contexte du concours sur les comptes officiels de la Commission européenne sur Facebook, YouTube, Instagram et Twitter, ainsi que sur le site web Europa et l'audiovidéothèque de la Commission.

À des fins de communication et de promotion élargies, les cinq meilleures vidéos pourront être partagées et utilisées par des journalistes, agences nationales et autres organismes de l'UE sélectionnés, ou pour des activités promotionnelles telles que des expositions ou des publications (articles, blogs, etc.).

L'école lauréate du concours bénéficiera d'une formation d'une journée sur l'utilisation et la consommation durables d'énergie, organisée par ERYICA avec le soutien de la Commission européenne et du prestataire externe ECORYS EUROP. La formation pourra être enregistrée ou des photos pourront être prises à des fins promotionnelles.

Une partie du traitement effectué dans le contexte du concours nécessitera le consentement des parents/tuteurs légaux concernant la participation des enfants au concours et la possible apparition de ceux-ci dans les vidéos. Ce consentement, y compris l'autorisation pour les vidéos et les

enregistrements audiovisuels lors de la journée de formation dans l'école lauréate, sera recueilli par les écoles.

Les données à caractère personnel ne seront pas utilisées pour une prise de décision automatisée, notamment le profilage à des fins de marketing direct.

2.3. Quelles sont les bases juridiques du traitement de vos données à caractère personnel?

Les opérations de traitement des données à caractère personnel liées à l'organisation, à la gestion, au suivi et à la promotion du concours (y compris les photos, les vidéos présentées pour le concours, les enregistrements audiovisuels de la journée de formation dans l'école lauréate) sont nécessaires pour la gestion et le fonctionnement de la Commission en vertu des traités. Les dispositions concernées sont notamment l'article 11 du traité sur l'Union européenne et l'article 15 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Par conséquent, ces opérations de traitement sont licites en vertu de l'article 5, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) 2018/1725 (le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi l'institution ou l'organe de l'Union) et en vertu de l'article 5, paragraphe 1, point d), du règlement (UE) 2018/1725 (la personne concernée a consenti au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques). En particulier, le traitement est nécessaire pour sensibiliser tous les citoyens de l'Union aux avantages d'une efficacité énergétique accrue et pour leur fournir des informations précises sur la manière de l'atteindre [considérant 26 de la directive (UE) 2018/2002 relative à l'efficacité énergétique].

Votre consentement est exigé pour:

1. La participation des enfants au concours (inscription, gestion du concours, présélection, partage des meilleures vidéos avec le contractant externe pour le suivi de la formation dispensée comme prix).
2. La réalisation de films vidéo ou de photos sur lesquels les enfants pourront apparaître, aux fins du concours.
3. La promotion du concours et des cinq meilleures vidéos par les canaux de la Commission (par exemple: site Europa, comptes YouTube, Facebook, Twitter et Instagram de la Commission).
4. La promotion du concours et des cinq meilleures vidéos par des canaux externes (par exemple: des journalistes, agences nationales et autres organismes de l'UE sélectionnés, ou pour des activités promotionnelles telles que des expositions ou des publications, c'est-à-dire des articles ou des blogs).

Par cette démarche, vous nous donnez votre consentement explicite au titre de l'article 5, paragraphe 1, point d), du règlement (UE) 2018/1725 pour le traitement de vos données à caractère personnel à ces fins spécifiques. Vous pouvez donner votre consentement au moyen d'un acte positif clair en cochant la (les) case(s) dans le formulaire d'inscription en ligne.

Vous pouvez retirer votre consentement pour ces services à tout moment:

- en ce qui concerne le retrait du consentement que vous avez donné pour d'autres services, veuillez contacter le responsable du concours à l'adresse suivante: ENER-A2@ec.europa.eu.

2.4. Quelles sont les données à caractère personnel que nous collectons et traitons?

Aux fins de cette opération de traitement, le responsable du traitement peut recueillir les catégories de données à caractère personnel suivantes:

- les nom et prénom de l'enfant, âge et nom de l'école de l'enfant.
- les coordonnées du ou des représentants de l'école (enseignants), y compris leurs fonction/titre, nom, prénom, numéro de téléphone, adresse électronique, ainsi que le pays de la candidature et la langue de la candidature.
- les vidéos filmées pour le concours ainsi que les photos et enregistrements audiovisuels réalisés pendant le concours et les cérémonies de remise des prix, à publier sur le site web du concours et sur celui des autres parties, après accord des parents ou des tuteurs des personnes concernées.
- les nom, prénom, adresse des parents ou tuteurs comme indiqués dans le formulaire de consentement pour les mineurs.

2.5. Combien de temps vos données à caractère personnel sont-elles conservées?

Le responsable du traitement des données ne conserve vos données à caractère personnel que le temps nécessaire pour atteindre la finalité de leur collecte ou de leur traitement.

Pour chacune des catégories de données à caractère personnel faisant l'objet du traitement, veuillez trouver ci-dessous les détails concernant la conservation des données et la référence du registre pertinent des activités de traitement:

- Les données à caractère personnel liées à l'organisation et à la gestion du concours (y compris les informations données au moment de l'inscription, avant, pendant ou après le concours, et lors de la remise du prix) seront supprimées **un an** après la dernière action liée au concours.
- Les vidéos produites par les participants dans le cadre du concours seront conservées pendant le temps nécessaire pour atteindre l'objectif de la collecte. De plus amples informations sur l'utilisation des médias sociaux par la Commission européenne sont disponibles dans le registre DPR-EC-00073.1.
- Les données à caractère personnel pourront être archivées. Pour plus de détails sur les archives historiques de la Commission européenne, veuillez consulter le registre DPR-EC-00837.

2.6. Comment protégeons-nous et sauvegardons-nous vos données à caractère personnel?

Toutes les données à caractère personnel sous forme électronique (courriels, documents, bases de données, lots de données téléchargés, etc.) sont conservées sur les serveurs de la Commission européenne. Toutes les opérations de traitement sont exécutées conformément à la [décision \(UE, Euratom\) 2017/46 de la Commission](#) du 10 janvier 2017 sur la sécurité des systèmes d'information et de communication au sein de la Commission européenne.

Les sous-traitants de la Commission sont liés par une clause contractuelle spécifique régissant toute opération de traitement de vos données à caractère personnel pour le compte de la Commission, ainsi

que par les obligations de confidentialité découlant du règlement général sur la protection des données («RGPD») [[règlement \(UE\) 2016/679](#)].

La Commission a pris un certain nombre de mesures techniques et organisationnelles en vue de protéger vos données à caractère personnel. Les mesures techniques comprennent des actions appropriées visant à assurer la sécurité en ligne et à atténuer les risques de perte ou de modification des données ou d'accès non autorisé, en tenant compte du risque posé par le traitement des données et leur nature. Les mesures organisationnelles comprennent la limitation de l'accès aux données aux personnes autorisées ayant un intérêt légitime à les connaître aux fins de cette opération de traitement.

2.7. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui ces données sont-elles communiquées?

L'accès à vos données à caractère personnel est octroyé au personnel de la Commission chargé de réaliser cette opération de traitement ainsi qu'aux autres membres du personnel de la Commission autorisés selon le principe du «besoin d'en connaître». Ces membres du personnel respectent les conventions réglementaires et, le cas échéant, des règles de confidentialité supplémentaires.

Le personnel de la Commission européenne recevra les vidéos ainsi que le formulaire de consentement et d'autorisation pour les enregistrements audiovisuels.

Les vidéos recueillies seront communiquées au jury (des fonctionnaires travaillant pour la Commission européenne, un représentant d'une organisation de jeunesse et un représentant d'une organisation d'enseignants) et, au cours des étapes suivantes du concours, au contractant externe pour l'organisation de la cérémonie de remise des prix.

S'il y a lieu, nous pourrions également partager vos informations avec des prestataires de services pour l'organisation du concours, à savoir:

ECORYS EUROP [EEIG-GEIE], société établie à Bruxelles (*Rue Belliard 12, B-1040*), et, pour l'organisation de la formation offerte dans l'école lauréate,

ERYICA, société établie à Luxembourg (*87, Route de Thionville L-211*).

À des fins de communication et de promotion, les cinq meilleures vidéos seront publiées sur le site web du concours et pourront être partagées et utilisées par des journalistes, agences nationales et autres organismes de l'UE sélectionnés, ou pour d'autres activités promotionnelles telles que des expositions ou des publications (articles, blogs, etc.).

Les prestataires de services chargés de l'organisation (par exemple des consultants en communication) sont contractuellement tenus de traiter les données à caractère personnel au nom du responsable du traitement des données et en respectant les instructions de celui-ci, de préserver la confidentialité de toutes données qu'ils traitent et de les protéger contre tout accès, toute utilisation ou toute rétention non autorisés.

2.7.1. Témoins de connexion

Les témoins de connexion (cookies) sont de courts fichiers texte stockés par un site web sur le dispositif d'un utilisateur (ordinateur, tablette ou téléphone). Ils sont utilisés pour permettre le fonctionnement technique d'un site web (témoins fonctionnels) ou pour recueillir des statistiques (témoins analytiques).

L'inscription au concours s'effectue par l'intermédiaire d'un site web de la Commission. Les cookies que la Commission utilise à cet effet sur l'appareil de la personne qui s'inscrit sont couverts par la politique de la Commission en la matière, disponible à l'adresse suivante: https://ec.europa.eu/info/cookies_fr. Ces témoins ne sont pas indispensables au fonctionnement du site, mais ils facilitent votre navigation. Les personnes concernées peuvent supprimer ou bloquer ces cookies.

Après que vous aurez consulté le site web de notre concours et que vous aurez procédé à votre inscription, nous conserverons l'historique de votre navigation web pendant une durée maximale de six mois. Ces informations seront ensuite supprimées. Les opérations de collecte, d'agrégation et d'anonymisation sont effectuées au centre de données de la Commission européenne dans le respect des mesures de sécurité adéquates.

Les témoins sont conservés par Europa Analytics, le service de la Commission européenne mesurant l'efficacité de ses sites web sur Europa. De plus amples informations figurent dans le registre des activités de traitement, sous la référence DPR-EC-00685 (Europa Analytics).

Ces témoins ne sont pas indispensables au fonctionnement du site, mais ils facilitent votre navigation. Vous pouvez les bloquer ou les supprimer, mais vous risquez alors d'empêcher le bon fonctionnement de certains éléments du site de la réunion/de l'événement.

Les informations contenues dans les témoins ne servent pas à identifier personnellement les personnes concernées, et la Commission en contrôle pleinement les données. Ces témoins ne sont jamais utilisés à d'autres fins que celles indiquées ici.

Si vous ne souhaitez pas que vos données à caractère personnel figurent dans nos statistiques anonymisées et agrégées, vous pouvez choisir cette option sur notre page relative aux témoins. Vous pouvez notamment gérer et/ou supprimer ces témoins comme vous le souhaitez.

2.7.2. Outils informatiques de tiers, y compris les réseaux sociaux

Nous utiliserons des outils informatiques de tiers afin de fournir des informations sur le concours et d'en faire la promotion par l'intermédiaire de canaux de communication largement utilisés, y compris les réseaux sociaux. Pour de plus amples informations concernant l'utilisation des réseaux sociaux par la Commission européenne, veuillez consulter le registre des activités de traitement sous la référence DPR-EC-00073 (utilisation des réseaux sociaux par la Commission européenne).

Vous pouvez regarder nos vidéos, que nous téléchargeons également sur les chaînes YouTube de la DG Énergie et de la Commission européenne, et cliquer sur les liens figurant sur notre site web qui renvoient à nos comptes Facebook, Twitter et Instagram.

Afin de protéger votre vie privée, notre utilisation d'outils informatiques de tiers pour se connecter à ces services ne paramètre pas de témoins lorsque les pages de notre site web sont chargées sur votre ordinateur (ou sur d'autres appareils). Vous n'êtes de plus pas immédiatement redirigé vers ces réseaux sociaux ou ces autres sites web. Un témoin de l'entreprise de réseau social concernée ne sera installé sur votre appareil que si vous cliquez sur un bouton ou sur le bouton «play» permettant

de visionner une vidéo. Si vous ne cliquez sur aucun bouton ni sur aucune vidéo provenant d'un réseau social, aucun témoin ne sera installé sur votre appareil par des tiers.

Pour visualiser des contenus de tiers sur nos sites web, un message vous avertira qu'il est nécessaire d'accepter les conditions spécifiques de ces tiers, y compris leur politique en matière de témoins, sur lesquelles la Commission n'exerce aucun contrôle.

Nous encourageons les utilisateurs à lire attentivement les politiques de protection de la vie privée de [YouTube](#), [Facebook](#), [Twitter](#) et [Instagram](#) avant d'utiliser ces médias. Chaque entreprise y détaille sa politique en matière de collecte et de traitement ultérieur des données à caractère personnel, ainsi que l'utilisation de ces données, les droits des utilisateurs et les manières dont ces derniers peuvent protéger leur vie privée lors de l'utilisation de ces services.

L'utilisation d'outils informatiques de tiers ne signifie en aucun cas que la Commission européenne approuve ces outils ou leur politique d'utilisation des données. Dans le cas où un ou plusieurs outils informatiques de tiers seraient temporairement indisponibles, nous déclinons toute responsabilité pour les interruptions de service dues à une défaillance de leur part.

2.8. Quels sont vos droits et comment pouvez-vous les exercer?

Vous avez des droits spécifiques en qualité de «personne concernée» au titre du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, en particulier le droit de consulter vos données à caractère personnel et de les rectifier si elles sont inexactes ou incomplètes. Sous certaines conditions, vous avez le droit de supprimer vos données à caractère personnel, d'en restreindre le traitement et de vous opposer à ce traitement, ainsi que le droit à la portabilité de vos données.

Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données à caractère personnel, effectué de manière licite conformément à l'article 5, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) 2018/1725, pour des raisons tenant à votre situation particulière.

Vous avez consenti à fournir vos données à caractère personnel au responsable du traitement des données pour l'opération de traitement dont il est question ici. Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement en informant le responsable du traitement des données, en contactant l'unité ENER A.2 par courrier électronique à l'adresse ENER-A2@ec.europa.eu. Le retrait de votre consentement ne porte pas atteinte à la licéité du traitement effectué avant ce retrait.

Vous pouvez exercer vos droits en prenant contact avec le responsable du traitement des données ou, en cas de litige, avec le délégué à la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au Contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées figurent au point 9 ci-dessous.

Si vous souhaitez exercer vos droits dans le cadre d'une ou de plusieurs opérations de traitement spécifiques, veuillez en indiquer la référence (telle que celle mentionnée au point 10 ci-dessous) dans votre demande.

2.9. Informations de contact

- **Le responsable du traitement des données**

Si vous souhaitez exercer vos droits au titre du règlement (UE) 2018/1725, si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations à exprimer, ou si vous souhaitez soumettre une plainte relative à la collecte et à l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à prendre contact avec le responsable du traitement des données, Unité A.2 Communication et liens avec l'extérieur, à l'adresse ENER-A2@ec.europa.eu.

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez prendre contact avec le délégué à la protection des données (DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu) pour des questions relatives au traitement de vos données à caractère personnel conformément au règlement (UE) 2018/1725.

- **Le Contrôleur européen de la protection des données**

Vous avez le droit de saisir le Contrôleur européen de la protection des données (edps@edps.europa.eu) pour former un recours (déposer une plainte) si vous estimez que les droits dont vous jouissez en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été enfreints à la suite du traitement de vos données à caractère personnel effectué par le responsable de ce traitement.

2.10. Où trouver de plus amples informations?

Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission publie le registre de toutes les opérations de traitement de données à caractère personnel de la Commission européenne qui sont documentées et qui lui sont notifiées. Ce registre peut être consulté à l'adresse suivante:

<http://ec.europa.eu/dpo-register>